



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 22 mars 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION N° 329/ARM/EMM/MGM

portant prise d'armement pour essais du bâtiment ravitailleur de force (BRF) Jacques Stoskopf.

Du 14 mars 2024

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE :

Le major général de la Marine

DÉCISION N° 329/ARM/EMM/MGM portant prise d'armement pour essais du bâtiment ravitailleur de force (BRF) Jacques Stoskopf.

Du 14 mars 2024

NOR A R M B 2 4 0 0 6 1 6 S

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l'[instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime](#) ;

Vu l'[instruction n° 177/DEF/EMM/ROJ du 2 février 2012 relative au commandement et au soutien des bâtiments en construction jusqu'à leur admission au service actif](#) ;

Vu l'[instruction n° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu la [décision n° 479/ARM/EMM/PS/ORT du 24 avril 2023 portant création de la formation Jacques Stoskopf](#) ;

Vu la décision du 19 septembre 2023 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 220 du 22 septembre 2023, texte n° 14) ,

Décide :

Article 1^{er}

Date

La date de prise d'armement pour essais du bâtiment ravitailleur de force (BRF) *Jacques Stoskopf* est fixée au 1^{er} avril 2024.

Article 2

Organisation

Le bâtiment en essais est un élément naval de force maritime et a le statut de navire de guerre lorsqu'il est conduit et commandé par son équipage d'armement.

Article 3

Responsabilités

Par dérogation à l'instruction générale susvisée, les responsabilités du commandant envers le bâtiment seront assumées selon des modalités précisées par la convention conclue entre l'industriel et l'Etat.

Article 4

Publication

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.